**TRENTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**(07 AU 16 AVRIL 2018)**

**TUVALU**

**DECLARATION DU CONGO**

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation des Tuvalu et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Mons pays salue la volonté affichée des autorités des Tuvalu pour le respect et la protection des droits de l’homme.

En effet, à la suite du précédent EPU, différentes initiatives en droite ligne de la mise en œuvre des recommandations acceptées témoignent bien de cette détermination.

A ce titre, le Congo salue l’adoption par les Tuvalu d’un plan national en faveur des droits de l’homme pour la période de 2016 à 2020, de même que la mise en place d’un comité national de coordination dans le domaine du handicap, d’un comité consultatif national pour les droits de l’enfant et l’institution du bureau du médiateur.

Mon pays encourage les Tuvalu à matérialiser l’engagement de procéder à la ratification des instruments juridiques internationaux, ci-après :

* La convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
* La convention contre la torture et autres peines cruels inhumains et dégradants.

Par ailleurs, nous félicitions les Tuvalu pour la collaboration avec les mécanismes des droits de l’homme en ayant adressé une invitation permanente de principe aux titulaires de mandat, au titre des procédures spéciales.

Pour terminer le Congo souhaiterait faire les recommandations suivantes aux Tuvalu :

1. Redoubler d’efforts pour faire baisser le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
2. Abroger toutes les dispositions discriminatoires contenues dans le
3. code foncier.

Mon pays souhaite plein succès aux Tuvalu pour cet EPU.

**Je vous remercie.**